

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizerische Bauzeitung**

Band (Jahr): **49/50 (1907)**

Heft 5

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Wettbewerb für einen Saalbau und die Ausgestaltung der Place de la Riponne in Lausanne.

RAPPORT DU JURY. (fin.)

Concours de II^e degré.

Monsieur le syndic et messieurs les membres de la municipalité.

Le Jury désigné par vous pour examiner les projets de concours s'est réuni le 3 décembre courant, à 9 heures du matin, à l'Edifice de Rumine, salle du Musée Industriel, où les projets avaient été exposés. Le Jury est complet, à l'exception de M. van Muyden qui s'est fait excuser.

Les cinq concurrents admis au concours ont fait parvenir leur projet en temps voulu. Après examen des projets et discussion, le Jury constate, avec regret, que le concours au II^e degré n'a pas donné les résultats qu'on pouvait attendre. A une exception près, les études présentées ne peuvent pas être considérées comme étant des améliorations notables des projets du I^{er} degré. Les concurrents n'ont pas suffisamment tenu compte des observations faites et des améliorations qui leur avaient été demandées par la Municipalité de Lausanne.

L'étude détaillée des projets donne lieu aux constatations et remarques suivantes :

Projet «A. B. C.» L'auteur s'est efforcé de tenir compte des observations faites à son premier projet. Il y a réussi d'une manière très satisfaisante. Le plan a gagné en clarté et en simplicité. Les trois parties principales : Grande salle, café-restaurant et locaux locatifs, sont parfaitement groupées. Les magasins, locaux pour sociétés etc., sont contenus dans un bâtiment séparé et complètement indépendant de la grande salle, ce qui en permet l'utilisation simultanée. Les façades, et surtout celle sur le Chemin-Neuf, ont été complètement remaniées, elles sont simples, sobres et d'une belle ordonnance. Seules les toitures sont encore trop volumineuses et peu dans le caractère voulu. Le grand pignon sur la Riponne gagnerait à être diminué. L'auteur pourrait, en les remaniant, réaliser une notable économie. Les proportions de la Grande Salle ont été modifiées; la disposition des galeries permet à tous les spectateurs d'apercevoir parfaitement le podium. L'éclairage, très suffisant pour des concerts, ne sera pas bon pour des expositions de peinture. Il serait facile de remédier à cet inconvénient en éclairant la salle par le haut. L'aménagement de la Place de la Riponne est peu satisfaisant. Le cube annoncé de 36 683 est inexact, par suite d'une faute de calcul, il doit être porté à 65 000.

En résumé ce projet est susceptible d'être amélioré et complété. Le cube de la construction pourrait, par une étude plus serrée, être diminué dans une forte proportion.

Projet «Armes de Lausanne». La deuxième étude de ce projet n'a pas donné un résultat très satisfaisant. L'auteur a bien cherché à corriger les défauts signalés, mais n'a pas amélioré notablement l'ensemble de l'étude, au contraire. Les vestiaires ont une autre disposition, mais sont tout aussi insuffisants et malcommodes; l'idée de les fractionner est malencontreuse. Les galeries de la grande salle ont trop de profondeur. Les services accessoires de la grande salle et du Café-restaurant sont mal compris et incomplets. La grande cuisine de 200 m² et dépendances demandée à l'article 5 du programme manque complètement. Des quatre magasins indiqués, deux seuls seulement pourront être utilisés

comme tels; les deux placés dans la cour intérieure ne peuvent être considérés que comme dépôts ou arrière-magasins.

L'auteur s'est attaché à créer autant d'appartements locatifs que possible, leur distribution n'est pas toujours heureuse. On est en droit de se demander si la location de ceux qui sont placés sur la rue des Deux-Marchés et la cour intérieure, sera très facile et très rémunératrice.

L'emplacement du Café-restaurant n'a pas été changé malgré l'article 6 du programme qui demandait de le rapprocher le plus possible de la Place de la Riponne.

Projet «Apollon». L'auteur a cherché à tenir compte des observations faites à son premier projet. En ce qui concerne la grande salle le résultat est satisfaisant.

Les façades par contre, n'ont en aucune façon l'unité désirable. Le motif principal sur la Riponne quoique bien traité en lui-même ne se rattache absolument pas au reste des façades, le dôme qui le surmonte n'a aucun lien de parenté avec les toitures plates du reste de l'Edifice. Les vestiaires sont insuffisants et sombres; dans le premier projet ils étaient mieux compris. Le nombre des locaux de rapport a été augmenté. Malheureusement, ils ont été, aussi bien que les locaux de sociétés, disséminés dans toutes les parties du bâtiment. Leur utilisation sera difficile et malcommode. Cet enchevêtrement contribue dans une

large mesure à rendre le plan compliqué et peu clair. Le chauffage central est trop excentrique, la soute à charbon manque. La soupente prévue dans le dépôt de matériel rendrait bien difficile la manipulation du mobilier qui y serait remis.

Ein Strassendurchbruch in St. Johann a. d. Saar.

Erbaut von Architekt G. Schmohl in St. Johann.

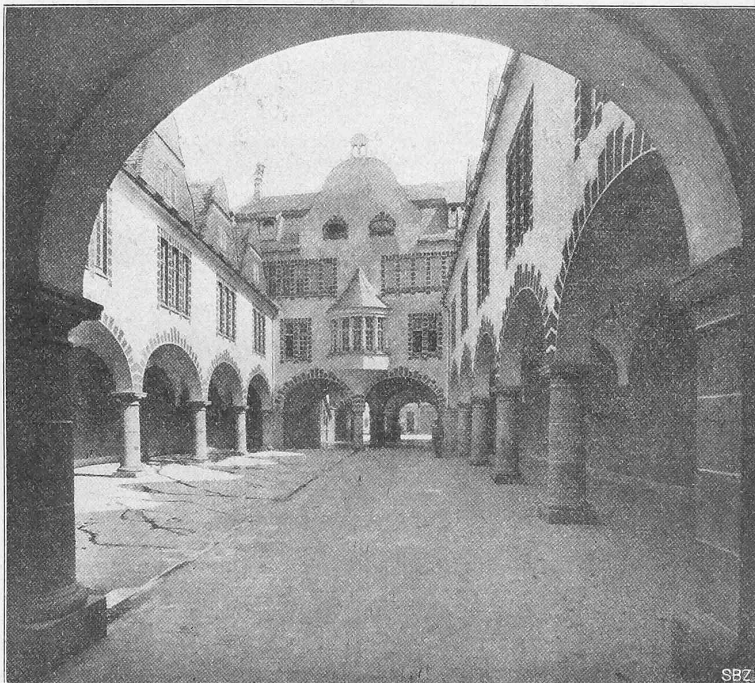


Abb. 3. Blick in den grossen Hof nach der kathol. Kirchstrasse.

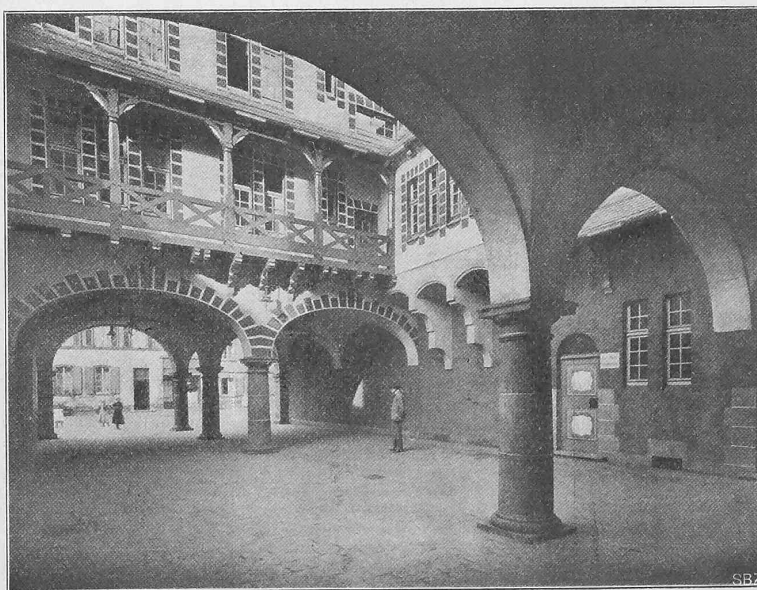


Abb. 4. Blick in den kleinen Hofraum vom Querbau aus.

Projet «Oh hé! la Midinette». Le projet présenté au II^e degré n'est guère qu'une reproduction de celui au I^{er} degré, à une échelle plus grande en ce qui concerne les façades. L'auteur n'a pas tenu compte des observations faites et de l'annexe au programme. Le plan est toujours aca-

démique, mais au point de vue pratique n'a pas été étudié; le nombre de locaux de rapport et de sociétés n'a pas été augmenté suffisamment. Les façades n'ont pas gagné à l'étude, la façade latérale surtout. Le cube n'a pas été sensiblement diminué.

Projet «L et Chimère». L'article 10 du programme au II^e degré prévoit que les façades et coupes devront être faites à l'échelle de 1 centimètre par mètre. L'auteur du projet les présente à l'échelle de 5 mm par mètre. Conformément à ce qui est prévu à l'article 10 cité ci-dessus, dernier alinéa, ce projet est mis hors concours. Ce n'est pas sans regrets que le Jury se voit forcé d'écarter un projet d'aussi grande valeur que *L et Chimère*.

Le Jury décide ensuite après discussion et mûr examen des quatre projets qui restent en présence, de classer *1^{er} le Projet A. B. C.*, comme étant celui qui répond le mieux aux exigences du programme.

Lausanne,
le 10 décembre 1906.

Signé:

Aug. Gaillard; Dr. Dind;
Perrier, architecte;
Stehlin, architecte;
de Wursterberger, architecte;
E. Bron, architecte.

Die Krümmung der Spitalgasse beim Waisenhausplatz in Bern.

Zur Eingabe der Sektion Bern der Schweiz. Vereinigung für Heimatschutz an die Baudirektion der Stadt Bern.

Die Sektion Bern des Schweiz. Heimatschutzes richtete letzter Tage an die Baudirektion der Bundesstadt eine Eingabe mit dem Gesuch: 1. Bei Neubauten in der Altstadt dahin zu wirken, dass sich dieselben mehr als bis jetzt dem Charakter der Strassen anpassen und dass ein

Masstab 1 : 800.

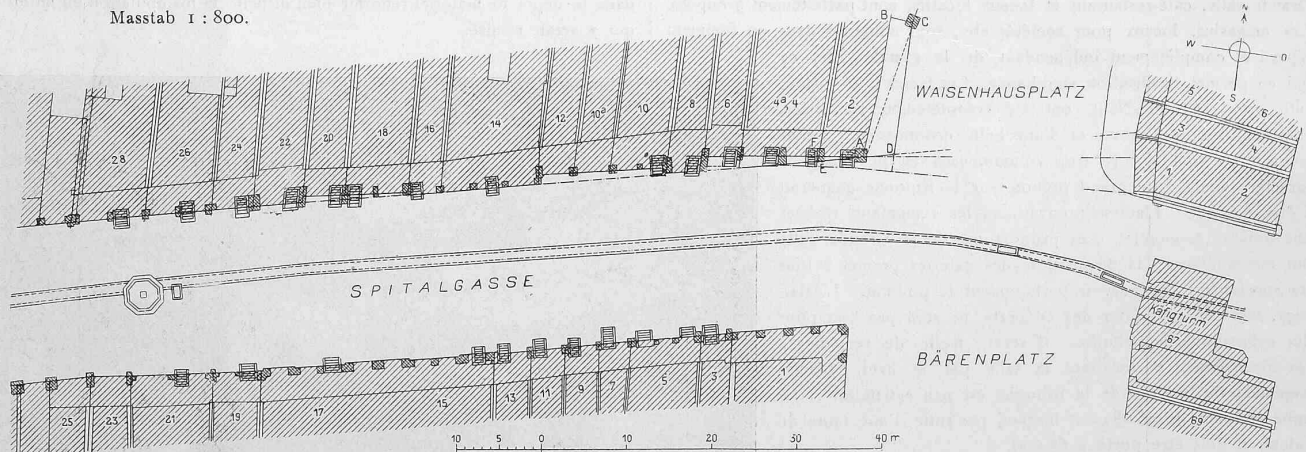


Abb. 2. Lageplan der Spitalgasse in Bern, ungefähr von der Mitte bis zur Ausmündung auf den Waisenhausplatz.

— von der Baudirektion verlangte Flucht entsprechend der im XVIII. Jahrhundert angelegten Fluchtlinie.

— alte Flucht und von der Sektion Bern der Schweiz. Vereinigung für Heimatschutz gewünschte Hausflucht.

Legende: Das Dreieck ABC wurde dem Eigentümer des Hauses 2 gerichtlich bereits 14. X. 1870 zugesprochen. — Die Dreiecke ACD und AEF wurden dem Hauseigentümer durch Vertrag vom 24. VI. 1898 verkauft mit einem Servitut, dessen §§ 4 und 5 lauten:

§ 4. Bei Erstellung eines Neubaus soll die neue Hausfassade soviel als möglich mit derjenigen der Häuserreihe Bärenplatz Westseite (die in den 60er Jahren erbaut wurde) harmonisieren.

§ 5. Die Pläne für den Neubau einschliesslich der Fassadenpläne unterliegen, unbeschadet der baupolizeilichen Beurteilung des Neubauprojektes, der Genehmigung der städtischen Baudirektion.

Längs der Fassaden ED und DC müssen bei dem geplanten Neubau auf dem Gelände der Häuser 2, 4 und 4a Lauben von 3 m lichter Weite errichtet werden.

Neubau nicht sowohl ein Bauwerk für sich als einen Bestandteil des Ganzen bilden möge. 2. Nicht zu gestatten, dass die Krümmung zu unterst an der Spitalgasse aufgehoben werde, da die Neuerung keine Besserung für den Verkehr, wohl aber ein Aufgeben historischer Eigenart bedeute.

Der erste Teil des Gesuches zielt dahin, die Gemeindebehörden in ihren Bestrebungen, das schöne alte Stadtbild nicht durch Neubauten verunstalten zu lassen, zu unterstützen. Der zweite Teil des Gesuches richtet sich gegen das wohl seit weit mehr als hundert Jahren festgelegte Aligement der Spitalgasse, an welchem die gewünschte Abänderung kaum viel verbessern würde. Von einer «historischen Eigenart», wie sie hier gemeint ist, findet man an der Spitalgasse nur noch Bruchstücke vor. Die male-

rische Krümmung der alten Strassen Berns, die sich ungezwungen aus der Krümmung der Halbinsel, auf welcher das alte Bern liegt, ergab, war eine Folge des mittelalterlichen Privatbaues. Aus der Berner Handfeste, dem ältesten, vom Jahre 1218 datierten Stadtrecht Berns geht hervor, dass hier wie in Freiburg i. B. und Freiburg i. Ue. die normale Grösse der Privatgrundstücke 100 Fuss Länge oder Tiefe und 60 Fuss Breite betrug. Im Laufe der folgenden Jahrhunderte wurden die Grundstücke aufgeteilt, weil die Zahl der Bürger immer zunahm und jeder Bürger innerhalb der Stadtmauern ein Haus besitzen musste. Aus dieser Teilung ergab sich fast von selbst eine polygonale Strassenfront, die jetzt vom

Käfigturm abwärts gegen die Nydeckbrücke hin so malerisch wirkt. Auch die Spitalgasse hatte ursprünglich geschwungene Strassenfronten, aber hier ging im XVIII. Jahrhundert gerade der umgekehrte Prozess vor sich, als bei den Strassen vom Käfigturm stadtabwärts. Alte Häuser wurden aufgekaut und zu grossen Grundstücken vereinigt und dabei wurde die Spitalgasse immer gerader.

Die mittelalterliche Auffassung, die Freude an den polygonalen Strassen musste der grosstädtischen Auffassung der damals massgebenden französischen oder doch in Frankreich ausgebildeten Architekten — wir

erinnern nur an Abeille, Schiltknecht, Sprüngli, Antoine — weichen, welche das Bestreben hatten, die Grosszügigkeit der Bauanlagen von Paris und Versailles in Bern nachzuahmen. Die Baukünstler des Anfangs und der Mitte des XIX. Jahrhunderts fuhren mit der Beseitigung der «Unregelmässigkeiten» der Strassenfronten in der Spitalgasse fort und legten die